

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

Entre les soussignés ci-dessous :

Le vendeur

L'acheteur

Nom :

Nom :

Commune :

Commune :

N° Cheptel :

N° Cheptel :

S'engage à reprendre le ou les bovin(s) concerné(s) ci-dessous :

N° d'identification	Date de naissance	Race	Sexe	Date de livraison

Et à rembourser à l'acheteur les sommes perçues du fait de cette vente si cet ou ces animaux s'avère(nt) non négatifs :

Recherche relatives à ce présent contrat (rayer les recherches non souhaitées)

- ✓ **Paratuberculose** : sérologie Elisa sur sang et/ou test PCR sur fèces
- ✓ **BVD (maladie des muqueuses)** : virologie Elisa/ PCR/analyse cartilage
- ✓ **Besnoitiose** : sérologie Elisa sur sang
- ✓ **Néosporose** : sérologie Elisa (pour les femelles)
- ✓ **Autre** :

Les différentes étapes pour une bonne précaution :

CONTROLES A REALISER A L'INTRODUCTION DE BOVINS				
Maladie	Analyses		Âge	Commentaires
Brucellose	Délai de transfert > à 6 jours	Sérologie individuelle	> 24 mois	Dépistage obligatoire
Varron	Traitement sur tous les bovins sauf ceux avec mention zone ou cheptel assaini sur l'ASDA			
IBR	Sérologie individuelle Dépistage 15 à 30 jours après l'arrivée dans le cheptel introducteur Toute introduction de bovin portant la mention "POS IBR" sur l'ASDA est interdite sauf atelier engraissements en bâtiment dédié.		Tous	Dérogation possible si bovin issu de cheptel indemne d'IBR avec transport maîtrisé sans rupture de charge (demande de dérogation à fournir au GDS)
BVD <i>Obligatoire pour bénéficier des éventuelles prises en charge liées aux conditions du BGC</i>	Recherche directe du virus à adapter en fonction de l'âge de l'animal Si Gestante : compléter par une sérologie, si résultat positif, le veau sera à contrôler en virologie		Tous	Maladies non-réglées nécessitant la signature d'un billet de garantie conventionnelle afin de pouvoir annuler la vente en cas de résultat positif par rapport à l'une de ces maladies
Paratuberculose	Sérologie individuelle et PCR sur fèces		> 18 mois	
Besnoitiose	Sérologie individuelle		Tous	
Néosporose	Sérologie individuelle sur femelles			

Pour toute information complémentaire, contactez votre vétérinaire sanitaire ou votre GDS.

Groupement de Défense Sanitaire de Haute-Marne

Maison de l'Agriculture - 26 avenue du 109è R.I. - BP 72137 - 52905 CHAUMONT Cedex 9

☎ 03.25.35.03.83 - courriel : gds52@gds52.fr - site web : www.gds52.com

MAJ LE 03/10/2023 Aurélie TOLEDO

Les conditions devront être les suivantes

L'Acheteur s'engage à :

- ✓ Isoler de son troupeau le(s) bovin(s) introduit(s) jusqu'à l'obtention des résultats d'analyse et dans le cas de résultats non négatif jusqu'à reprise par le vendeur.
- ✓ Prévenir le vendeur en cas de résultat non-négatif (par lettre recommandée avec AR ou par mail suivi) et lui fournir une copie des résultats du laboratoire au plus tard 45 jours à partir de la date de livraison ou 30 jours après réception des résultats.
- ✓ Respecter la réglementation IBR en vigueur : Réaliser la prise de sang dans les 15 à 30 jours suivant la livraison sauf le cas d'une dérogation entre cheptel Indemne et avec transport direct.

Le Vendeur s'engage à :

- ✓ Reprendre le ou les animaux dans le cas de résultat non négatif aux examens précités dans un délai de 10 jours suivant la prise de connaissance de l'information.
- ✓ La reprise s'effectue à l'endroit de la livraison, le vendeur s'engage à rembourser l'intégralité de la somme perçue au titre de vente. La vente devient nulle de fait.

Fait en triple exemplaire à Le
(Vendeur, Acheteur, GDS)

Précédée de la mention « Lu et Approuvé »
Signature du vendeur,

Signature de l'acheteur,

Groupement de Défense Sanitaire de Haute-Marne

Maison de l'Agriculture - 26 avenue du 109è R.I. - BP 72137 - 52905 CHAUMONT Cedex 9
☎ 03.25.35.03.83 - courriel : gds52@gds52.fr - site web : www.gds52.com

MAJ LE 03/10/2023 Aurélie TOLEDO